

Demande de subvention : plus simple et plus lisible

Un nouveau portail numérique accessible aux associations

Rentrée 2023 // Ville et Communauté Urbaine d'Alençon

Nouveau en cette rentrée 2023 : le portail numérique se modernise

Cette dématérialisation, qui est à la fois réglementaire et conforme à la volonté des collectivités en matière de développement durable, offre aux associations de véritables services : interlocuteur unique, traçabilité des demandes, suivi de l'instruction du dossier...

En cette rentrée 2023, ce portail a été entièrement modernisé.



Si l'adresse internet ne change pas (<https://associations.ville-alencon.fr/aides>), les démarches pour remplir les dossiers de subvention se veulent facilitées : plus simples et plus lisibles !

Pour exemple, un certain nombre de documents associatifs (statuts, liste des membres...) déjà transmis à une administration telle que l'État, pourront être automatiquement récupérés sur indication du numéro SIRET. Chaque utilisateur doit créer un compte personnel sur Alençon

Connect permettant de demander un rattachement à une association dont l'utilisateur est le responsable.

Complémentaire au portail numérique, des prises de rendez-vous sont toujours possibles avec les agents de la Maison de la Vie Associative afin de continuer à accompagner les acteurs associatifs dans leurs démarches.

► Pratique

Maison de la Vie Associative
25-27 rue Demées

Lundi : 13 h 30 - 17 h 30

Mardi au vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

maison-vie-associative@ville-alencon.fr

Tél. 02 33 80 87 60

Le saviez-vous ? Plus de 400 dossiers sont traités chaque année via le guichet unique géré par l'équipe de la Maison de la Vie Associative qui accompagne les responsables associatifs dans leurs démarches.